

## LES SOURDS, UNE CULTURE MÉCONNUE ?

Fabrice BERTIN

*Faut-il considérer la surdité uniquement sous l'angle du handicap et du malheur individuel, ou comme générant une culture spécifique avec une langue qui lui est propre ? Cette question est de nouveau d'actualité avec la technique d'implantation cochléaire qui vise le rétablissement de l'audition. Le détour par l'histoire de la langue des signes permet de mieux comprendre tous les enjeux de la reconnaissance des Sourds et le poids de notre ignorance à leur égard.*

« Il n'est guère possible, ni même souhaitable, de prétendre écrire une histoire des sourds. Il n'y a pas de communauté sourde. Mais on peut – et ce n'est certainement pas inutile – rapporter des histoires individuelles, des histoires de sourds. »<sup>1</sup> Ainsi Louis Bails conclut-il en 1993 (il y a un peu moins de trente ans), son article critique du livre de Jean Grémion, *La planète des sourds*<sup>2</sup>. Cet auteur, qui a cofondé l'International Visual Theater<sup>3</sup> (IVT) en 1976, centre névralgique de la culture sourde, y expose sa découverte d'un « monde » parallèle à celui qu'il connaît, d'une planète inconnue de lui (au sens métaphorique, bien sûr, il ne s'agit pas d'une exoplanète...).

Cette conclusion de Bails est intéressante en ce qu'elle reflète un débat récurrent sur ce qu'est la personne sourde: doit-on la considérer, ainsi que cet auteur le souhaite, uniquement sous l'angle du déficit et du

1. Louis Bails, « Histoire des sourds? Histoires de sourds? », *La revue de l'Association pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)*, n° 27, septembre 1990.

2. J. Grémion, *La planète des sourds*, Sylvie Messinger, 1990, réédition Presses Pocket, 1991.

3. Mis en place avec l'artiste sourd américain, Alfredo Corrado.

sourd ou devenu sourd à deux ans, selon les témoignages. C'est au précepteur Ramírez de Carrión (1579-1652) que revient alors la tâche d'instruire Don Luis. Pour ce faire, il s'inspire de son prédécesseur, à la différence près qu'il passe directement à l'apprentissage de la parole, sans aucun support manuel. En France, un siècle plus tard, le cas du « jeune homme sourd de Chartres »<sup>8</sup>, rapporté en 1703<sup>9</sup> à l'Académie des sciences, illustre cette préoccupation tout entière tournée vers l'audition, hors de laquelle point de salut, et révèle la représentation de la surdité au début du siècle des Lumières. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en effet, aux alentours de 1690, un certain André Félibien (1619-1695), secrétaire de l'Académie des inscriptions, expose aux savants présents « un événement singulier, peut-être inouï ». Le commentaire que fera par la suite le philosophe Bernard Le Bouyer de Fontenelle (1657-1757) alimentera le débat sur la formation de l'esprit humain et la naissance des idées : selon ce même philosophe et l'ensemble des cartésiens, toutes les idées sont innées alors que les empiristes, eux, soutenaient que celles-ci viennent des sens. C'est en effet sur fond de débats philosophiques autour de la pensée et du langage que l'initiative d'un abbé janséniste, Charles-Michel de l'Épée (1712-1789), peut voir le jour et opérer une vraie rupture dans l'histoire des Sourds.

## L'abbé de l'Épée : une initiative inachevée

Contrairement à tous les éducateurs qui l'ont précédé, l'abbé de l'Épée accorde à la parole gestuelle la même validité qu'à la parole vocale et articulée. Dans le sillage de Descartes mais aussi de Condillac, il affirme que les Sourds ont d'entrée de jeu des idées, qu'ils expriment d'ailleurs tout d'abord dans « la langue qui leur est propre ». Il met donc au point des « signes méthodiques », réunis en un système complexe visant à standardiser les signes utilisés par les Sourds entre eux.

Contrairement à une idée reçue, cet abbé n'est donc aucunement l'inventeur de la langue des signes, mais seulement d'un code gestuel... Outre cette rupture notable dans le cours de l'Histoire, son ini-

tiative est également novatrice en ce qu'elle s'adresse à des enfants et à des adolescents indigents, et surtout permet un espace où peut se pratiquer et se développer la langue des signes. C'est en effet un point essentiel et une condition *sine qua non* pour qu'une langue vive ! Entrepris à son domicile personnel, cette « école » est reconnue et institutionnalisée après la Révolution par la création de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris (INSMP) dans les locaux de l'ancien séminaire Saint-Magloire, rue du Faubourg-Saint-Jacques, où elle est encore aujourd'hui...

On pourrait penser qu'avec la reconnaissance officielle de l'INSMP, la langue des signes, en tant que langue naturelle des Sourds, ait été également reconnue *de facto*. Il n'en est rien, bien au contraire ! Les motivations d'ordre philanthropique de l'abbé de l'Épée étaient relativement désintéressées, orientées vers l'objectif d'éduquer de « bons chrétiens », tandis que celles de son successeur, l'abbé Cucurron Sicard (1742-1822), étaient de tout autre nature : afficher un statut, exhiber un titre de gloire, celui de « premier instituteur des sourds-muets », alors que ses compétences pratiques étaient limitées, semble-t-il, ainsi que le rapporte le censeur des études de l'INSMP<sup>10</sup> : « L'abbé Sicard n'a jamais connu le langage de ses élèves... L'abbé de l'Épée lui reprochait souvent, m'a-t-on dit, de ne pas assez s'occuper de cette partie essentielle de l'art, il paraît qu'il ne tint pas compte de ce sage conseil ; et, dans ses exercices publics, il lui fallait toute l'adresse de son esprit pour voiler l'embaras et la gaucherie de sa pantomime. Il ne pouvait se faire entendre de ses élèves qu'avec la plume ou l'alphabet manuel et, jusqu'à ce qu'ils fussent assez instruits pour faire usage de ce moyen de communication, leur intelligence était pour lui lettre close. » Ce constat émane d'un pédagogue illustre mais méconnu, Auguste Bébien<sup>11</sup> (1789-1839), censeur des études de l'INSMP pendant deux ans, de 1819 à 1821, et montre combien les fondations de l'éducation des Sourds se révèlent fragiles... D'ailleurs, dès la mort de l'abbé de l'Épée, un virage s'opère : avec l'institutionnalisation, le souci philanthropique est remplacé par un encadrement administratif plus strict. De plus, le XIX<sup>e</sup> siècle naissant est bien plus centré sur la santé et l'hygiène, et donc sur la médicalisation, que ne l'était le siècle précédent, siècle des Lumières. Le recrutement d'un officier de santé (un médecin donc) à

10. Auguste Bébien, *Journal des sourds-muets et des aveugles*, tome II, 1827, § 24-26.

11. F. Bertin, *Auguste Bébien et les Sourds. Le chemin de l'émancipation*, INSH-ÉA, à paraître.

8. F. Bertin, « À Chartres, la guérison miraculeuse d'un jeune homme sourd-muet : Félix Merle », dans Charles Gardou, *Le handicap dans notre imaginaire culturel. Variations anthropologiques III*, Érés, 2015.

9. Académie des sciences, *Histoire de l'Académie royale des sciences... avec les mémoires de mathématique et de physique... tirés des registres de cette Académie*, tome V, Jean-Boudot, 1703, pp. 18-19.

raissent pas, bien sûr, et la langue des signes continue de se transmettre, d'exister, mais officieusement, hors des circuits officiels (et de contrôle), grâce notamment aux associations sportives (dont le rôle est primordial), aux banquets (dont nous avons déjà parlé) et aux rencontres informelles. Un « sommeil » de presque cent ans s'instaure, jusqu'aux années 1971-1975... C'est grâce aux congrès de la Fédération mondiale des Sourds (organisés tous les quatre ans, depuis 1958) que les Sourds sortent de cette léthargie dans laquelle ils ont été brutalement plongés et reprennent les rênes de leur destinée. En effet, constater que la participation sociale des Sourds étrangers (américains notamment) va de pair avec la reconnaissance de la langue des signes<sup>17</sup> est un choc autant qu'un moteur ! C'est ainsi que *La planète des sourds* de Grémion retrouve peu à peu son orbite : l'IVT, dont nous avons déjà parlé, est le fer de lance de ce renouveau mais l'Académie de la langue des signes (ALSF) ou encore « Deux langues pour une éducation » (2LPE) accompagnent ce mouvement dans des domaines linguistiques ou éducatifs<sup>18</sup>.

Bien que le chemin parcouru depuis une quarantaine d'années soit conséquent, force est de constater que la langue des signes qui a retrouvé ses lettres de noblesse<sup>19</sup> reste par ailleurs fortement stigmatisée. Les traces les plus évidentes du fameux congrès de Milan se retrouvent ici et il n'est qu'à observer le parcours semé d'embûches imposé aux familles d'enfants sourds qui ont choisi, conformément à la loi, une éducation bilingue<sup>20</sup> (LSF et français) pour s'en convaincre... Mais d'autres interrogations se posent et laissent perplexes : l'acharnement thérapeutique auquel on a assisté à l'orée du XIX<sup>e</sup> siècle et qui se pose en alternative à une singularité d'être au monde ne continue-t-il pas aujourd'hui à travers l'implantation cochléaire ? Cette technique qui vise à réhabiliter l'audition nécessite une intervention chirurgicale

17. En l'occurrence, la langue des signes américaine (American Sign Language ou ASL) est reconnue, grâce aux travaux universitaires du linguiste William Stokoe (1919-2000), comme un système linguistique à part entière depuis les années 1960.

18. Il convient de souligner que la langue des signes n'est pas universelle, contrairement à une idée reçue (et répandue) : chaque pays a une langue des signes propre, ou plutôt des langues des signes, puisque les variantes régionales sont nombreuses. Ainsi, dans la langue des signes française (LSF), la façon de compter est par exemple différente que l'on soit à Marseille ou à Paris ! Mais si les langues des signes japonaise, anglaise ou française sont distinctes, leur syntaxe est commune puisqu'elles utilisent l'espace : l'intercompréhension est donc facilitée. De plus, grâce à Internet, des signes universels se diffusent largement.

19. Elle est - enfin - reconnue en France comme une « langue à part entière » par l'article 75 de la loi du 11 février 2005 ; et les travaux de psychologie cognitive, de linguistique ou de sciences sociales abondent dans le domaine.

20. Ainsi que le montre l'épisode « L'enseignement bilingue, un combat sans relâche », de l'émission *L'œil et la main* du 15 octobre 2018, visible en ligne sur le site <https://mobile.france.tv>

lourde autant que risquée, puisque réalisée à proximité du cerveau, et consiste à implanter directement dans le nerf auditif des électrodes reliées à un processeur externe qui décode les sons. Outre qu'il faille des années pour éventuellement apprivoiser cette technique (bien qu'elle date de quelques décennies et que son coût, financier mais aussi humain, est important, aucune évaluation fiable ne peut aujourd'hui certifier son efficacité), l'aspect éthique passe à la trappe... On ne parle pas ici d'une simple prothèse du coude ou du genou ou d'un stimulateur cardiaque mais d'une technologie qui est présentée comme une panacée à une surdité qui, ainsi qu'on l'a vu dans ces lignes, peut être vécue de manière anthropologique. On fait donc délibérément l'impasse sur les dimensions linguistique et culturelle de la surdité<sup>21</sup>... Le philosophe Miguel Benasayag évoque le danger du « corps modulaire » dont cette technique ne serait qu'une manifestation : « Dans des projets actuels comme le transhumanisme [...], l'homme n'étant rien d'autre qu'une plaque sur laquelle on colle des compétences ou des modules et de laquelle on en décolle d'autres, la surdité n'a plus de raisons d'exister. »<sup>22</sup> La problématique posée en ouverture de cet article, à savoir n'appréhender que la caractéristique individuelle, le déficit physiologique, au détriment de la dimension collective, n'est-elle pas toujours d'actualité ? L'argument, souvent avancé, selon lequel les Sourds doivent s'adapter à la société majoritaire pour s'insérer socialement, et donc apprendre la parole vocale, est un faux problème : ainsi que le constatent les psychologues Alfred Binet et Théodore Simon dès 1909, c'est-à-dire moins de trente ans après l'exclusivité d'une « méthode orale » proclamée au congrès de Milan, l'autonomie et la citoyenneté des Sourds sont loin d'être effectives ! Pourtant, la loi d'orientation de 1975 n'hésite pas à se replacer du côté de l'« intégration individuelle », ce qui revient à devoir fournir des efforts constants pour l'émission et la réception des interactions. Or, le temps d'apprentissage nécessite justement une sécurité affective importante<sup>23</sup>, et bien que la loi de 2005 reprenne le concept d'inclusion, plus respectueux de la singularité des individus, on est encore

21. Pour approfondir cette question qui n'est ici qu'effleurée, on se rapportera à l'excellent ouvrage d'André Meynard, *Soligner la surdité et faire taire les Sourds. Essai sur la médicalisation du Sourd et de sa parole*, Érès, 2012.

22. André Comte-Sponville, entretien avec Frédéric Amauger, *Sous le signe de la philosophie*, Eyes éditions, 2018.

23. Le psychologue Cyril Courtin a mis en évidence le rôle fondamental de la langue des signes pour le développement cognitif de l'enfant sourd. C. Courtin, *Surdité, langue des signes et développement cognitif*, Presses universitaires du Septentrion, 2000.